

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires.

Le Conseil Municipal se réunira à la salle communale de la mairie :

le vendredi 4 février 2022 à 18 heures précises.

A Servoz, le 31 janvier 2022.

**Monsieur le Maire,**

Nicolas EVRARD.

Ordre du jour :

Session ordinaire

- **Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2021**
- **Etat civil**
- **Urbanisme – Foncier : Autorisations d’urbanisme**
- **Compte – rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal**
- **Affaires financières :**
 - ◆ Présentation des budgets analytiques – exercice 2021
 - ◆ Autorisation pour l’engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2022 pour le Budget Général
 - ◆ Travaux de voirie et de renouvellement des réseaux eaux pluviales sur la route de l’Essert – approbation de la répartition financière définitive et du calendrier de remboursement
- **Marchés publics :**
 - ◆ Travaux d’extension des locaux de la restauration scolaire, de l’accueil périscolaire et la création d’une salle multi-activités – marché de travaux – approbation des avenants numéros 1 pour les lots 2, 3, 7, 8, 9
- **Ressources humaines :**
 - ◆ Débat sur la protection sociale complémentaire
 - ◆ Présentation du Rapport Social Unique
 - ◆ Organisation du temps de travail des agents communaux – mise en place des 1 607 heures annuelles et approbation du protocole
- **Questions et informations diverses**